

An aerial photograph of a rural landscape at dawn or dusk. In the foreground, a blue tractor is pulling a red implement through a dark, tilled field. The middle ground shows a large, green field with a small farmstead and trees. The background features rolling hills and a misty atmosphere. The sky is a soft, warm orange.

VIOLLEAU®  
AKIOLIS

# Engrais organo- minéral SK

- 4.2.6

# Engrais organo-minéral SK

## - 4.2.6

### Redonnons à la terre ce qu'elle nous a offert

Les engrais organo-minéraux participent à la vie microbienne du sol tout en apportant des éléments nutritifs aux cultures. Elaborés avec des matières premières organiques et minérales sélectionnées pour leurs intérêts agronomiques, les engrais organo-minéraux apportent l'azote organique nécessaire au bon fonctionnement de la vie du sol, ainsi que des éléments nutritifs utilisables par les cultures

### MATIÈRES PREMIÈRES

- ✓ Poudre de viande (traitement par séchage)
- ✓ Pulpe d'olives
- ✓ Coques de cacao
- ✓ Sulfate de potassium



### CONDITIONNEMENT

- ✓ Big bag 500 kg
- ✓ Vrac
- ✓ Sac 25 kg

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Fertilisant : Type 2
- ✓ Calibre bouchons : 4,5 mm
- ✓ Densité produit : 0,75 (+ ou - 0,01)



Nous contribuons au financement du programme ADIVALOR pour la collecte et le recyclage des big bags.



**ENGRAIS ORGANO-MINERAL**  
**NPK NF U 42-001-3**  
Produit utilisable en  
agriculture biologique  
conformément au règlement  
(UE) n°2018/848

Vigne



Maraîchage



Arboriculture



Espaces verts



### ÉLÉMENTS

(% sur produit brut)

#### Engrais organo-minéral SK - 4.2.6

Azote (N) total	4 %	Oxyde de calcium (CaO)	4 %
dont N organique	4 %	Oxyde de magnésium (MgO)	0,3 %
Anhydride phosphorique (P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> )	2 %	Anhydride sulfurique (SO <sub>3</sub> )	4 %
Oxyde de potassium (K <sub>2</sub> O)	6 %	.....	.....
Matière organique	72 %	Cuivre (Cu)	19 g/T
C/N	7	Bore (B)	-
.....	.....	Zinc (Zn)	66 g/T
Matière sèche	90 %	Manganèse (Mn)	6 g/T
.....	.....	.....	.....
ISMO	0,3		

**VIOLLEAU**  
AKIOLIS

05 49 80 74 02

contact@violleau.fr

Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.

22 novembre 2024

PF2090 - ENGRAIS ORGANO-MINERAL SK - 4.2.6